

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

AR-BD-2024-11

**DELEGATION DE SIGNATURE A MME NATHALIE FRERE EN QUALITE DE MEDECIN DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
GRAND LANGRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 alinéa 3,
Vu le recrutement comme vacataire de Mme Nathalie **FRERE** en date du 18/09/2023 en qualité de médecin pour exercer les fonctions de pédiatre au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de Langres et Rolampont,

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature,

Considérant qu'il convient dans un souci d'efficacité de l'action de l'administration, de permettre que certains cadres, signent un certain nombre de documents,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Nathalie FRERE**, Pédiatre, à l'effet de signer les documents se rapportant au domaine suivant:

- Les projets d'Accueil Individualisé (PAI) des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Langres et Rolampont,

Article 2 : La signature par Mme FRERE des pièces et actes repris à l'article 1^{er} du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Président ».

Article 3 : M. le Président, M. le Trésorier de Langres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera transmis à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 4 : Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 20 juin 2024
Le Président,

Jacky MAUGRAS
2024.06.21 09:39:56 +0200
Ref:6737896-10095934-1-D
Signature numérique
le Président



Jacky MAUGRAS

Notifié, le :